

**Solutions à envisager pour résoudre  
le problème des croisements RER–trafic routier**

---

**Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 2 février 2010 (*BGC* p. 192), les députés Michel Buchmann et Benoît Rey demandent au Conseil d'Etat d'établir un état exhaustif des lieux de croisements RER–routes, en faisant pour chacun d'eux une analyse complète du trafic actuel et futur et une évaluation de leur impact respectif sur le trafic des véhicules. De plus, ils demandent au Conseil d'Etat de brosser le tableau des mesures qu'il envisage de prendre dans le cadre du projet RER Fribourg afin d'éviter les encombrements liés à la présence de passages à niveau du siècle passé.

**Réponse du Conseil d'Etat**

La mise en place du réseau RER dans le canton de Fribourg augmentera effectivement, à terme, le nombre de trains circulant sur les différentes lignes du réseau ferroviaire cantonal. C'est le tronçon Bulle–Romont qui connaîtra la plus forte augmentation du nombre de circulations avec l'introduction des nouveaux trains Bulle–Romont–Fribourg–Berne à la cadence semi-horaire. Ainsi les passages à niveau sur le tronçon Bulle–Romont seront, en principe, fermés quatre fois par heure. A titre de comparaison, le passage à niveau de Givisiez est actuellement franchi par 8 trains régionaux entre 7 et 8 heures du matin. Sur les autres lignes, l'augmentation sera cependant limitée puisqu'aujourd'hui déjà des trains de renfort sont engagés aux heures de pointe, en plus des trains circulant à la cadence horaire.

L'augmentation prévue de la vitesse des trains entre Bulle et Romont nécessitera, par contre, l'adaptation des passages à niveau actuels. En effet, les conditions de sécurité définies par l'Office fédéral des transports devront impérativement être respectées. Pour le Conseil d'Etat, cette tâche de sécurisation des passages à niveau est prioritaire. Les travaux sont d'ailleurs en cours afin que les nouvelles vitesses puissent être homologuées par l'Office fédéral des transports pour fin 2011. Il convient de noter que, suite à la mise à l'enquête de la transformation de la gare villageoise de Vuisternens-devant-Romont en station de croisement du RER fribourgeois, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a lancé une étude afin de vérifier l'opportunité de résoudre de manière simultanée la question du passage sous les voies et du réaménagement de la gare.

L'établissement d'un état des lieux de l'ensemble des passages à niveau situés sur le territoire cantonal n'en est pas moins pertinent. Le Conseil d'Etat y est favorable. Cette analyse devra essentiellement s'appuyer sur les données de trafic disponibles, en particulier, les comptages effectués régulièrement sur le réseau routier. Pour les routes de moindre importance, des estimations seront effectuées selon les besoins. Dans le cadre de l'analyse, les différents passages à niveau seront classés par catégorie de trafic et selon le type de route.

En conclusion et compte tenu des remarques précédentes, le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération ce postulat. Il transmettra au Grand Conseil le rapport y relatif dans le délai légal.

Fribourg, le 21 septembre 2010